

public dans un moment où le pays peut le moins se permettre une législation d'essai tendant à la réduction des ressources fiscales. Mais l'honorable ministre n'est guères d'accord avec l'honorable ministre de la Justice, qui représente, dans une certaine mesure, les intérêts de la province de Québec. Cet honorable monsieur a dit à la Chambre que le tabac ne mûrit pas dans sa province et qu'il n'y aurait pas de mal à tenter une expérience. Lorsque des ministres qui sont responsables pour les affaires de leur propre province, font de telles déclarations, leurs paroles doivent plutôt être acceptées que les remarques au simple point de vue financier de l'honorable ministre des Finances en cette circonstance.

Assurément, s'est une sérieuse considération pour la Chambre que le danger de faire tort au revenu public dans un moment aussi critique, dans un moment où le ministre des Finances du pays refuse de s'occuper des déficits constatés et que l'on constatera probablement encore à l'avenir, en prenant des mesures pour mettre, à l'aide de nouvelles taxes, le revenu en équilibre avec les dépenses. Il n'eût pas été nécessaire pour l'honorable ministre des Finances de faire cet appel, s'il eût voulu se prémunir contre les déficits qui se dressent devant nous.

Jose dire que la Chambre aurait parfaitement raison de permettre aux agriculteurs de faire l'expérience que leur permettrait de faire le succès de la motion de l'honorable député de Beauce. Cette motion a été faite dans l'intérêt de la classe agricole. La culture du tabac dans ce pays n'a encore été qu'une tentative. On ne l'a pas faite sur une grande échelle, et le succès de cette motion pourrait avoir pour effet d'établir ce qui pourrait devenir une importante industrie. C'est là qu'est la question. Tout le monde sait ce que la culture de la betterave a été pour la France, bien qu'au premier abord l'entreprise n'ait guères été vue d'un bon œil.

M. STEPHENSON—Dans l'ouest du Canada, la production du tabac était plus considérable autrefois qu'elle n'est aujourd'hui. En 1851, pas moins de 313,189 lbs. de tabac étaient récoltées dans le comté de Kent, et 457,-

111 lbs. dans le comté d'Essex, soit un total de 770,300 lbs; tandis qu'en 1871, la production totale de la province d'Ontario toute entière était tombée à 399,870 lbs.; 163,152 lbs. seulement étaient récoltées dans Kent, et 190,692 lbs. dans Essex; ce qui indique que sous le régime des taxes sur le tabac, la production de cette plante a été presque complètement abandonnée dans ces deux comtés. Voici ce que l'on pense dans l'ouest, c'est que ceux qui veulent faire usage du tabac étranger à l'exclusion du nôtre doivent payer un tarif plus élevé, et que si l'on n'augmente pas les droits sur le tabac importé, l'on devrait réduire les droits qui frappent le nôtre, qui a moins de valeur, ou bien les enlever tout à fait. Je crois que si l'on faisait ces modifications dans le tarif, on encouragerait la culture de notre tabac indigène, et j'ai confiance que la motion recevra l'appui d'une grande partie de cette Chambre.

M. TUPPER—Je prends la parole dans le but de signaler une assertion très remarquable que vient de faire l'honorable ministre des Finances.

Dans son exposé financier, l'honorable monsieur disait que s'il n'avait pas d'autre moyen de se procurer un revenu pour empêcher un déficit, il aurait recours à la taxe sur le revenu. L'honorable monsieur vient encore de faire une déclaration de nature à faire tort à notre crédit, en disant que l'adoption de cette motion sacrifierait une somme de \$500,000 de revenu annuel, et qu'il ne connaît pas d'autre moyen de combler le vide que la taxe directe.

Je crois qu'il serait difficile d'imaginer rien de plus contraire aux faits au sujet de l'état financier de ce pays. Après tout ce que l'honorable monsieur a dit de la prospérité du pays aux capitalistes du monde, il y a quatre ans, en sommes-nous venus à ceci, que toutes les sources de revenu que peut offrir le système de taxe indirecte soient épuisées, et qu'il faille avoir recours à la taxe directe pour réparer une perte d'un demi-million.

M'est avis que l'honorable ministre n'a pas songé au poids qui serait donné à ses paroles, lorsqu'il a fait cette imprudente assertion.

Non-seulement cette déclaration est